

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2023

RELATIF À L'INDUSTRIE VERTE - (N° 1443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1340

présenté par
M. Adam, rapporteur thématique

ARTICLE 15

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« *I ter.* – Au neuvième alinéa de l'article L. 132-22 du code des assurances, les mots « 1° à 3° » sont remplacés par les mots « cinq premiers alinéas ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel qui tire les conséquences à l'article L. 132-22 du code des assurances de la réécriture de l'article L. 131-1-2 de ce même code.